

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 mai 2017

### **Autorisation de stationnement taxi**

Lors de la réunion du 10 janvier 2017, le conseil municipal a donné son accord quant à l'attribution d'une autorisation de stationnement taxi à un résident de la commune à condition que les personnes pouvant être concernées soient informées et puissent donner leur avis.

Depuis, il s'est avéré que la demande ne pouvait aboutir pour des raisons de législation. Avant le début de la séance, le pétitionnaire, la SARL Yves LAURENT d'Annonay (titulaire d'une place de taxi depuis 2005 sur la commune) ainsi que le taxi de Vernosc ont pu présenter leurs motivations aux élus présents.

Absents : JOSEPH Ludovic, MICOUD Cindy.

Les procès-verbaux des séances du 11 avril & 02 mai sont approuvés à l'unanimité.

### **Décision modificative n° 1 – Budget Commerce**

Erreur affectation recette de fonctionnement. Délibération prise à l'unanimité.

### **Recensement de la population 2018 – Nomination d'un coordonnateur communal**

Dans le cadre du recensement de la population 2018, le conseil municipal nomme Mme Evelyne ROCHE en tant que coordonnateur communal, qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Délibération prise à l'unanimité.

### **Compte rendu commissions communales**

#### **Scolaire**

- *Interventions musicales en milieu scolaire 2017/2018* : en partenariat avec le Conservatoire Ardèche Musique & Danse, il est proposé l'accompagnement d'un enseignement musical en milieu scolaire. Après délibération, le conseil municipal soutient ce projet musical pour les deux écoles de la commune à la rentrée scolaire 2017/2018 et autorise le maire à signer la convention correspondante.
- *Participation financière des élèves de Thorrenc scolarisés à Talencieux* : une convention est signée avec la commune de Thorrenc concernant la participation financière pour les élèves scolarisés à l'école publique de Talencieux, à savoir 450 €/enfant soit un total de 900 € pour l'année scolaire 2016/2017. Délibération est prise à l'unanimité.
- *TAP (temps d'activités périscolaires)* : les horaires seront modifiés en septembre 2017 (3x1h).  
Cependant, suite à l'élection présidentielle et après discussion avec l'équipe enseignante et l'accord du conseil d'école (enseignants, mairie & parents d'élèves) il pourrait être envisagé le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2017/2018.

## **Voirie**

- Des miroirs routiers vont être installés aux intersections et traversées dangereuses des chaussées sur la commune.

## **Divers**

- Suite au départ en retraite de Mr GRANGE, un nouveau contrat aidé a été signé avec un nouvel employé. Ce dernier a démissionné après 3 jours de travail sur la commune. En conséquence, il est proposé à Mr BESSET d'effectuer 5h supplémentaires, soit 29h/hebdomadaire.
- Une recrudescence d'incivilités est intervenue récemment dans la commune (salle des jeunes, wc publics aire de jeux et jeux de boules, massifs de fleurs, tapage nocturne (notamment dans la nuit du 24 mai).  
Nous demandons à ces jeunes de respecter la tranquillité des voisins ainsi que le matériel communal et aux parents de faire preuve de responsabilité pour que la période estivale se passe dans les meilleures conditions.  
Le conseil municipal décide qu'à la prochaine dégradation, une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie. D'autre part, si le tapage nocturne persiste, un arrêté municipal sera pris pour interdire l'occupation de la voie publique à partir d'un horaire à définir.  
Merci à tous de réagir pour éviter d'en arriver là.

Prochaine réunion du conseil municipal mardi 11 juillet 2017 à 20h.